

NICOX SA

Société anonyme au capital de 15 027 770,80 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis
R.C.S. GRASSE 403.942.642

RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2014

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels consolidés résumés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes :

- ✓ Nicox S.A.
- ✓ Nicox Research Institute S.r.l., filiale italienne de Nicox SA (« Nicox S.r.l. »)
- ✓ Nicox Inc., filiale américaine de Nicox SA
- ✓ Nicox Pharma, société en nom collectif détenue à 99% par Nicox SA et à 1% par Nicox S.r.l
- ✓ Nicox Pharma GmbH, filiale détenue à 100% par Nicox Pharma
- ✓ Eupharmed, société à responsabilité limitée, filiale italienne de Nicox SA

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Président Directeur Général
Michele Garufi

EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2014 ET DE LA PERIODE POST-CLOTURE

Projet d'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc.

En juillet 2014, Nicox a signé un accord en vue d'acquérir 100% du capital d'Acix Therapeutics, Inc., une société pharmaceutique américaine de développement en ophtalmologie, à capitaux privés. Acix dispose d'un portefeuille solide de médicaments à un stade de développement très avancé ciblant des segments majeurs du marché de l'ophtalmologie, y compris l'allergie et l'inflammation. L'acquisition va permettre d'élargir et de renforcer de façon significative le portefeuille de médicaments en développement de Nicox, lequel inclurait alors deux candidats en phase 3 (le latanoprostène bunod, actuellement développé par le partenaire de Nicox, Bausch + Lomb, et l'AC-170 d'Acix pour la conjonctivite allergique). De plus, l'acquisition proposée apporterait d'autres médicaments en développement qui pourraient entrer en études cliniques dans les 12 à 18 mois et un accord de recherche pour des inhibiteurs de Syk/JAK au stade préclinique.

L'opération serait rémunérée par une émission initiale d'actions nouvelles Nicox pour une valeur de \$65 millions, et par une émission de bons d'attribution d'actions nouvelles Nicox conditionnels pour une valeur complémentaire pouvant atteindre un maximum de \$55 millions. Suite à l'émission initiale d'actions nouvelles, les actionnaires d'Acix détiendront une participation de 21,5% dans le capital du Groupe élargi. Ce ratio figé n'est sujet ni aux variations du cours de Nicox ni aux variations de la parité Euro/Dollar. La réalisation définitive de l'opération reste soumise à l'approbation des actionnaires de Nicox et une assemblée générale extraordinaire (AGE) sera convoquée pour voter sur cette opération.

Latanoprostène bunod

Le latanoprostène bunod est un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique en phase 3 de développement clinique avec Bausch + Lomb (B+L), une division de Valeant Pharmaceuticals International, Inc., pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. Les premières données de phase 3 sont attendues au cours du second semestre 2014.

Des résultats cliniques et précliniques obtenus avec le latanoprostène bunod ont été présentés par Bausch + Lomb au congrès annuel 2014 de l'*Association for Research in Vision and Ophthalmology* (ARVO) en Floride. Les présentations incluaient les résultats de deux études cliniques (CONSTELLATION et KRONUS) et d'une étude préclinique portant sur l'effet du latanoprostène bunod sur la contractilité des cellules humaines primaires du réseau trabéculaire, et sur les voies de signalisation sous-jacentes.

Selon les termes de l'accord de licence conclu en 2010, Nicox disposait d'une option de co-promotion des produits contenant du latanoprostène bunod aux Etats-Unis. Le 6 août 2014, Nicox a informé Bausch + Lomb de sa décision d'exercer l'option. Nicox et Bausch + Lomb vont maintenant commencer des négociations en vue de signer un accord de co-promotion à une date ultérieure.

Démarrage des activités commerciales en Europe et dans le reste du monde

Au cours du premier semestre 2014, Nicox a lancé en Europe Xailin™, une nouvelle gamme de lubrifiants oculaires (dispositifs médicaux) pour soulager les symptômes de sécheresse oculaire, et AdenoPlus®, un dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) pour faciliter le diagnostic différentiel de la conjonctivite aigüe. Nicox a établi sa propre force de vente spécialisée dans les cinq principaux marchés européens (Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et France). De plus, Nicox a établi des partenariats avec des tiers pour la promotion et la commercialisation de ses produits dans d'autres pays, dont la Suisse, la Turquie, le Bénélux, l'Afrique du Sud et la Pologne. Le chiffre d'affaires issu des ventes du Groupe en Europe et dans le reste du monde s'élève à €2,1 millions pour le premier semestre 2014.

En mai 2014, la filiale italienne de Nicox, Eupharmed, a signé un accord exclusif avec Santen SAS, lequel permet à Eupharmed de continuer à distribuer Cationorm®, un produit innovant pour le traitement des symptômes de l'œil sec, en Italie. Comme convenu lors de l'acquisition d'Eupharmed en décembre 2013, Nicox a versé un complément de rémunération d'apport à Fin Posillipo SPA sous la forme de 821 996 actions Nicox nouvellement émises.

Activités commerciales du Groupe aux Etats-Unis

En juin 2014, la filiale américaine du Groupe, Nicox Inc., a lancé en accès élargi aux Etats-Unis le portefeuille de tests RetnaGene™, pour évaluer le risque de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) avancée. Selon les termes d'un accord conclu en janvier 2014 avec Sequenom Laboratories, une filiale de Sequenom, Inc., Nicox dispose des droits de promotion du portefeuille RetnaGene™ auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord. A la fin du mois de juin 2014, Nicox Inc. a également déployé Sjö™, un test de diagnostic de nouvelle génération pour la détection précoce du syndrome de Goujerot-Sjögren, sur l'ensemble du territoire américain. Sjö™ avait été lancé en novembre 2013 dans certains marchés ciblés aux Etats-Unis. En juillet 2014, Nicox a obtenu l'extension des droits de commercialisation de Sjö™ pour tous les professionnels de santé en Amérique du Nord. Nicox Inc. a renforcé sa force de vente pour soutenir ces lancements de produits. Le chiffre d'affaires relatif aux activités commerciales du Groupe aux Etats-Unis s'élève à €0,5 million pour le premier semestre 2014.

Nicox et Rapid Pathogen Screening (RPS®) ont modifié en juillet 2014 les termes de leur accord pour l'Amérique du Nord. RPS® est à nouveau responsable de la commercialisation d'AdenoPlus® et de deux autres DMDIV actuellement en développement auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord et versera une redevance sur ces ventes à Nicox. Nicox conserve les droits commerciaux d'AdenoPlus® et des produits en développement couverts par l'accord de licence dans tous les pays, à l'exception de l'Amérique du Nord.

Naproxcinod recentré dans la Dystrophie musculaire de Duchenne (DMD)

En février 2014, Nicox a alloué à un partenaire financier non divulgué le droit exclusif de procéder à une évaluation du développement potentiel du naproxcinod, un anti-inflammatoire CINOD (Inhibiteur de Cyclooxygénase Donneur d'Oxyde Nitrique), et de composés donneurs d'oxyde nitrique (NO) de nouvelle génération. L'évaluation exclut le domaine de l'ophtalmologie, elle est intégralement financée par ce partenaire et cible initialement la DMD. Des résultats précliniques prometteurs obtenus avec le naproxcinod dans des modèles de dystrophies musculaires ont été publiés dans la revue scientifique *Human Molecular Genetics* début 2014 (Uaesoontrachoon K, Quinn JL, Tatem KS, Van der Meulen JH, Yu Q, Phadke A, Miller BK, Gordish-Dressman H, Ongini E, Miglietta D, Nagaraju K. *Long-term treatment with naproxcinod significantly improves skeletal and cardiac disease phenotype in the mdx mouse model of dystrophy*. Hum Mol Genet. 2014, 23(12):3239-49).

Equipe dirigeante

En août 2014, Nicox a nommé le Dr Michael Bergamini au poste d'*Executive Vice President, Chief Scientific Officer* (CSO, Directeur Scientifique). Le Dr Bergamini a plus de 30 années d'expérience dans l'industrie pharmaceutique spécialisée en ophtalmologie. Il a joué un rôle clé dans la découverte, la recherche translationnelle, le développement, l'enregistrement ainsi que dans le lancement aux Etats Unis et dans d'autres pays de plusieurs médicaments et dispositifs médicaux. Le Dr Bergamini a exercé à l'Université de North Texas Health Science Center (UNTHSC) où il a occupé la fonction de Professeur Adjoint en Pharmacologie et Neurosciences depuis la fin des années 90, puis celle de Directeur du Bureau des Essais Cliniques (OCT) de 2009 à 2011 et le poste de « Professeur Enseignant » et Analyste de Recherche Senior de 2011 à 2014. De 1997 à 2009, il a occupé plusieurs postes de direction chez Alcon Research Ltd, le leader mondial de l'ophtalmologie, dont celui de Vice-Président, Développement Pharmaceutique et Développement du Glaucome. Précédemment, il a travaillé chez Laboratorios Cusi, SA, SOLA/Barnes-Hind, the Liposome Company, Inc. et Allergan Pharmaceuticals, Inc.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Adrienne Graves, ancien Président Directeur Général de Santen Inc., la filiale américaine de Santen, et Luzi von Bidder, ancien Président d'Acino Holding AG et ancien Président Directeur Général de Novartis Ophthalmics AG, pour remplacer Vaughn Kailian et Vicente Anido. Vaughn Kailian a informé Nicox de sa décision de démissionner du Conseil d'administration à compter du 11 août 2014. Pour des raisons personnelles, il lui était difficile de poursuivre son engagement envers Nicox. Vicente Anido a décidé d'en démissionner en raison de ses responsabilités accrues au sein d'Aerie Pharmaceuticals, Inc. Cette décision a pris effet le 6 août 2014

dernier. Les cooptations du Dr Graves et de M von Bidder seront soumises à la ratification des actionnaires de Nicox dans le cadre de l'Assemblée Générale qui sera convoquée à l'automne notamment pour voter sur le projet d'acquisition d'Acix. Le Conseil d'administration de Nicox prévoit également de proposer à cette Assemblée Générale la nomination en qualité d'administrateur de Les Kaplan, Directeur Général d'Acix Therapeutics, Inc. et ancien Vice-président exécutif et Président de la Recherche et Développement d'Allergan, Inc., sous réserve de l'approbation préalable de l'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc. par les actionnaires de Nicox.

Participation de Nicox à des congrès internationaux majeurs

Nicox a participé à plusieurs congrès internationaux clefs en ophtalmologie, notamment *Hawaiian Eye* (Etats-Unis), le congrès national de la *Società Italiana Trapianto di Cornea* (SITRAC) (Italie), le congrès de l'*International Ocular Inflammation Society* (IOIS) (Espagne), le *South Eastern Congress of Optometry International* (SECO) (Etats-Unis), les Journées Réflexions Ophtalmologiques (JRO) (France), le 2014 ASCRS (*American Society of Cataract and Refractive Surgery*) • ASOA (*American Society of Ophthalmic Administrators*) Symposium & Congress (Etats-Unis), le congrès de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) (France) et la conférence 'Optometry's Meeting®' (117th Annual AOA Congress & 44th Annual AOSA Conference) (Etats-Unis).

Autres informations

La Société mène actuellement des négociations qui pourraient éventuellement aboutir à court ou moyen terme à de nouvelles acquisitions de sociétés présentes en Europe dans le domaine de l'ophtalmologie. Ces acquisitions seraient rémunérées en actions, par utilisation de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 juillet 2012, pour un montant global d'environ €10 millions maximum si toutes les négociations en cours aboutissaient. Aucun accord définitif n'a été conclu et il ne peut être garanti que la Société procèdera aux acquisitions envisagées.

RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AUX 30 JUIN 2014 ET 2013

Le chiffre d'affaires de Nicox constaté au 30 juin 2014 pour les six premiers mois est de €2,6 millions comparé à €0,2 million pour la même période en 2013. Le chiffre d'affaires a augmenté de façon significative en 2014 suite à l'acquisition en décembre 2013 d'Eupharmed Srl, une société pharmaceutique italienne spécialisée en ophtalmologie, et suite au lancement de nouveaux produits par la force de vente de Nicox aux Etats-Unis et dans les cinq principaux marchés européens (France, Italie, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni).

Les dépenses opérationnelles totalisent €16,7 millions pour le premier semestre 2014 (premier semestre 2013 : €9,3 millions). 64% sont consacrés aux frais commerciaux, traduisant les investissements financiers significatifs que le Groupe réalise en Amérique du Nord et en Europe pour devenir une société commerciale spécialisée en ophtalmologie.

En conséquence, Nicox a enregistré une perte nette de €15,9 millions pour les six premiers mois de 2014 à comparer à une perte nette de €9,2 million au cours du premier semestre 2013.

Au 30 juin 2014, le Groupe détenait une trésorerie et des équivalents de trésorerie pour un total de €41,4 millions, à comparer à €58,5 millions à fin décembre 2013.

Etat consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Nicox constaté au 30 juin 2014 pour les six premiers mois est de €2,6 millions. Ce chiffre est à comparer au €0,2 million pour la même période en 2013. Presque la totalité des revenus du premier semestre provient des ventes de produits, dont 82% réalisés en Europe suite à l'acquisition d'Eupharmed en décembre 2013 et suite au lancement de Xailin™, ainsi que la promotion d'AdenoPlus® en mars 2014. 18% du chiffre d'affaires sont réalisés aux Etats-Unis grâce au lancement de Sjö™ en novembre 2013. Nicox a aussi enregistré €0,05 million de revenus suite à un contrat de collaboration de R&D. Au cours du premier semestre 2013, €0,2 million ont été enregistrés au titre des revenus et provenaient essentiellement des Etats-Unis.

Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent à €1,7 million pour les six premiers mois de 2014 à comparer à €0,2 million pour la même période en 2013. Ils correspondent principalement aux coûts de revient des produits d'Eupharmed, de Xailin™, et d'AdenoPlus® ainsi que les dépenses liées aux opérations de fabrication et de logistique.

Frais commerciaux, frais généraux et administratifs et dépenses de recherche et développement

Les frais commerciaux, les frais généraux et administratifs et les dépenses de Recherche et Développement s'élèvent à €16,7 millions au cours du premier semestre 2014, comparé à €9,3 millions au cours du premier semestre 2013. Pour le premier semestre 2014, 64% de ces frais sont des frais commerciaux, 25% des frais généraux et administratifs (y compris les dépenses de *Corporate Development*) et 11% de dépenses de Recherche et Développement, à comparer à 40% de frais commerciaux, 40% de frais généraux et administratifs et 20% de dépenses de Recherche et Développement pour le premier semestre 2013. L'augmentation significative des frais commerciaux sur le premier semestre entre 2013 et 2014 reflète l'investissement financier significatif que la Société a consacré à ses activités commerciales en Europe et aux Etats-Unis pour transformer Nicox en société commerciale spécialisée dans le domaine ophtalmique.

Pour les six mois se terminant le 30 juin 2014, les frais commerciaux totalisent €10,8 millions, contre €3,7 millions pour le premier semestre 2013. Les frais commerciaux comprennent les dépenses marketing et commerciales. La société a fortement investi aussi bien pour renforcer ses organisations et sa présence commerciales aux Etats-Unis et en Europe que pour promouvoir ses nouveaux produits. Ces activités font suite à la signature d'accords avec RPS® en Juin 2012 pour AdenoPlus® lancé en 2012, avec Immco en juin 2013 pour Sjö™ lancé en Novembre 2013 et avec Sequenom pour RetnaGene™ lancé en juin 2014. En mars 2014, Nicox a lancé la gamme Xailin™, et a démarré une nouvelle campagne de promotion pour AdenoPlus® en Europe. A fin juin 2014, le Groupe emploie 136 personnes dans les fonctions Marketing et Commerciale, contre 16 personnes à la même date en 2013. A la fin du premier semestre 2014, Nicox génère un chiffre d'affaires récurrent dans plus de 10 pays, au travers de sa propre force de vente et de son réseau de distribution.

Durant la période, les frais généraux et administratifs s'élèvent à €4,1 millions, contre €3,6 millions au premier semestre 2013. Ils comprennent les coûts liés au personnel des fonctions supports, la rémunération des administrateurs, ainsi que les dépenses de communication et de *Corporate Development*. Les frais généraux et administratifs ont progressé de 13% durant les six premiers mois de 2014 par rapport à 2013, en soutien au fort développement des opérations commerciales en Europe et aux Etats-Unis. Le Groupe emploie 21 personnes dans les départements fonctionnels à fin juin 2014, contre 16 personnes à la même date en 2013.

Les dépenses de Recherche et Développement sont stables à €1,8 million pour le premier semestre 2014, par rapport à €1,9 million pour le premier semestre 2013. Au cours des six premiers mois de 2014, ces dépenses sont essentiellement liées aux activités de développement pour deux DMDIV à usage ophtalmique, suite à l'accord avec RPS® en 2012, et aux activités de recherche de notre centre de R&D en Italie dans le domaine ophtalmique. Le Groupe emploie 14 personnes en R&D au 30 juin 2014, à comparer à 12 personnes à la même date en 2013.

Autres Produits

Les autres produits s'élèvent à €0,7 million au 30 juin 2014, par rapport à €0,3 million au cours des six premiers mois de 2013. Durant cette période, les autres produits comprennent notamment €0,3 million de crédit d'impôt recherche en 2014 comparé à €0,2 million en 2013.

Autres charges

Les autres charges sont de €0,2 million pour les six premiers mois de 2014 et correspondent principalement aux pertes de changes latentes sur les opérations en devises étrangères.

Perte opérationnelle

Le Groupe a généré une perte opérationnelle de €15,3 millions au cours des six premiers mois de 2014, à comparer à une perte nette de €9,3 millions durant la même période en 2013. La progression

significative de la perte au cours du premier semestre est cohérente avec l'investissement financier réalisé pour les activités commerciales en Amérique du Nord pour lancer Sjö™ et RetnaGene™ et en Europe pour lancer la gamme Xailin™ et promouvoir AdenoPlus®.

Autres résultats

Au cours du premier semestre 2014, le Groupe a comptabilisé une charge financière nette de €0.6 million liée à une dépréciation, à comparer à un produit financier net de €0,04 million à la même date en 2013.

Perte nette de la période

Nicox a enregistré une perte nette de €15,9 millions pour les six premiers mois se terminant le 30 juin 2014, à comparer à une perte nette de €9,2 millions au cours du premier semestre 2013.

Etat de la situation financière consolidée

Les immobilisations incorporelles totalisent €2,3 millions au 30 juin 2014 et correspondent à la redevance payée à RPS® en vertu de l'accord mondial conclu en juin 2012, à la valeur des dossiers réglementaires achetés d'Eupharmed, et à l'acquisition d'un progiciel de Customer Relationship Management (CRM).

La survaleur de €5,4 millions enregistrée au 30 juin 2014 est exclusivement liée à l'acquisition d'Eupharmed Srl en Décembre 2013.

L'endettement de Nicox correspond principalement aux dettes opérationnelles à court terme. Au 30 juin 2014, les dettes courantes du Groupe s'élèvent à €7,0 millions, dont €0,2 million de location-financement, €3,8 millions de dettes fournisseurs, €1,4 million de provision pour les charges de personnel, €1,4 million de taxes et €0,2 million de provisions et dettes diverses.

Au 30 juin 2014, la trésorerie et les actifs financiers courants du Groupe s'élèvent à €41,4 millions, à comparer à €58,7 millions au 31 décembre 2013.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours du second semestre de l'année 2014, Nicox poursuivra sa transformation en un Groupe international spécialisé en ophtalmologie. Dans cette optique, Nicox concentrera ses ressources sur la réalisation de l'acquisition d'Acix Therapeutics, Inc., la commercialisation de ses produits aux Etats-Unis et en Europe et l'évaluation d'autres sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence.

Activités commerciales

Nicox a mis en place une infrastructure commerciale aux Etats-Unis et dans les cinq principaux marchés européens (la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni). Au cours du second semestre de l'année 2014, Nicox va poursuivre la commercialisation de Sjö™ et du portefeuille RetnaGene™ aux Etats-Unis et d'AdenoPlus® et de la gamme Xailin™ en Europe. D'ici la fin de l'année 2014, Nicox prévoit de lancer plusieurs lubrifiants oculaires en Europe pour compléter la gamme Xailin™.

De plus, pour optimiser le potentiel de son portefeuille de produits dans le reste du monde, le Groupe prévoit de renforcer son réseau de vente grâce à des alliances (sous forme d'accords de distribution) avec des acteurs nationaux justifiant d'une expertise locale. Des partenariats ont déjà été établis en Suisse, en Turquie, au Bénélux, en Afrique du Sud et en Pologne, et Nicox s'attache à conclure des accords de distribution dans d'autres marchés internationaux majeurs, dont le Japon.

Activités de Recherche et Développement

Sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) convoquée le 30 septembre 2014, Nicox prévoit de réaliser l'intégration d'Acix et de prendre en charge le développement de ses médicaments. Nicox prévoit notamment de demander une réunion de pré-NDA

après de la FDA pour l'AC-170, une nouvelle formulation de cétirizine en développement pour le traitement potentiel de la conjonctivite allergique, d'ici la fin du premier trimestre 2015. Concernant l'AC-155, une nouvelle forme nanocristalline de fluticasone développée pour l'inflammation et la douleur oculaires postopératoires, Nicox prévoit de réaliser des études de toxicité en vue de déposer un dossier d'IND (Investigational New Drug), afin de préparer l'entrée en clinique prévue en 2015, sous réserve d'accord de la FDA.

Nicox développe plusieurs programmes en interne ou avec des partenaires, le principal étant le latanoprostène bunod, un analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique développé pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire, qui a été donné en licence à Bausch + Lomb en mars 2010. Bausch + Lomb a initié en janvier 2013 deux études de phase 3 dont les premiers résultats sont attendus au cours du dernier trimestre 2014.

De plus, deux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DMDIV) sont actuellement développés dans le cadre de l'accord de licence mondial conclu avec RPS® en juin 2012 : RPS-AP (également appelé AAT) pour la détection simultanée des conjonctivites à adénovirus et des conjonctivites allergiques et RPS-OH (également appelé OHT) pour le diagnostic de l'herpès oculaire. Nicox prévoit de mettre ces produits sur le marché en Europe en 2015.

Outre les produits ophtalmiques pris en licence ou acquis auprès de partenaires, Nicox développe également sa propre gamme de produits oculaires, incluant des dispositifs médicaux, des nutraceutiques et des médicaments. Au cours du second semestre de l'année 2014, Nicox prévoit de poursuivre le développement de ces projets en vue de réaliser les premiers lancements commerciaux en 2015.

En février 2014, Nicox a alloué à un partenaire financier non divulgué le droit exclusif de procéder à une évaluation du développement potentiel du naproxcinod et de composés donneurs d'oxyde nitrique (NO) de nouvelle génération. L'évaluation exclue le domaine de l'ophtalmologie, elle est intégralement financée par ce partenaire et cible initialement la Dystrophie Musculaire de Duchenne (DMD). Nicox a alloué au partenaire non divulgué le droit exclusif, en dehors de l'ophtalmologie, d'investir à l'issue de la période d'évaluation dans le naproxcinod et les NO-donneurs de nouvelle génération au travers d'une structure indépendante, et ce sous réserve que les résultats de l'évaluation lui soient satisfaisants.

Nicox et Merck collaborent pour le développement de composés utilisant une nouvelle méthode de libération de l'oxyde nitrique découverte dans le cadre de leur programme de recherche conjoint. Merck dispose des droits dans certaines indications thérapeutiques cardiovasculaires. Nicox et Merck sont convenues qu'aucune autre annonce sur les composés développés par Merck dans le cadre de la collaboration n'interviendrait avant l'éventuelle entrée d'un candidat-médicament en phase 2 de développement clinique.

Position de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 41,4 millions d'euros à la fin du mois de juin 2014.

Nicox n'a pas de dette à long terme.

FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits aux chapitres 4 du Document de référence de Nicox pour l'exercice 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 avril 2014.

Il convient toutefois d'y ajouter les éléments et informations suivants :

1. Risques liés au projet d'acquisition de la société Aciex Therapeutics, Inc. ("Aciex")

Le 2 juillet 2014, Nicox a annoncé le projet d'acquérir la société américaine Aciex (voir le communiqué de presse figurant sur le site internet de la société www.nicox.com). La Société estime faire face à un certain nombre de risques en lien avec ce projet d'acquisition et notamment :

- l'ensemble des risques liés aux opérations d'acquisition et décrits au paragraphe « 4.1.3. Risques liés aux potentielles futures opérations d'acquisitions de sociétés et d'acquisitions ou de prises de licences de produits » du Document de Référence 2013 et en particulier le risque intitulé "Risques d'échec de la ou des opération(s) de croissance externe mise(s) en œuvre" et dont certains éléments sont précisés ci-dessous au titre du projet d'acquisition susmentionné :
 - Les produits acquis pourraient échouer en phase de développement ou en phase d'évaluation par les autorités réglementaires :
 - AC-170 : Nicox prévoit de demander une réunion de pré-NDA (New Drug Application) à la FDA (Food and Drug Administration) d'ici le premier trimestre 2015. Nicox ne peut garantir qu'elle sera en mesure de faire sa demande dans le délai prévu, ou que sa demande de réunion sera accordée d'ici le premier trimestre 2015. De plus, au cours de cette éventuelle réunion, il existe un risque que la FDA demande à la Société de conduire des études supplémentaires avant la soumission d'un dossier de NDA, ce qui conduirait à des coûts et des délais supplémentaires. Enfin, même si la FDA ne demande aucune étude supplémentaire, il existe un risque que le dossier de NDA soit par la suite refusé, ce qui aurait un impact négatif sur la Société et sur la valeur de l'acquisition réalisée.
 - L'AC-155 : Nicox prévoit d'initier des études de phase 2 en 2015, suite à des études de toxicité et au dépôt d'un dossier d'IND, sous réserve d'approbation de la FDA. Nicox ne peut garantir que les études de toxicité seront terminées dans les délais et que les résultats de toxicité seront positifs. De plus, il existe un risque que la FDA ne soit pas en accord avec ce plan de développement et exige la conduite d'autres études précliniques ou d'études cliniques de phase 1 avant l'entrée en phase 2, ce qui entraînerait des délais et des coûts supplémentaires dans le développement de ce médicament.
 - L'infrastructure commerciale mise en place par Nicox pourrait se révéler inadéquate : à ce jour, l'infrastructure commerciale spécialisée que Nicox a mise en place aux Etats-Unis assure la promotion et la vente de tests de diagnostic. Nicox ne peut garantir que cette force de vente sera à même de prendre également en charge la promotion et la vente des médicaments. Nicox pourrait donc être amenée à devoir renforcer cette force de vente en recrutant des commerciaux spécialisés dans la promotion de médicaments, ce qui engendrerait des coûts fixes supplémentaires. Nicox pourrait également ne pas parvenir à engager des commerciaux spécialisés supplémentaires dans les temps requis ou en nombre suffisant afin d'atteindre ses objectifs, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.
- Les bénéfices attendus de l'opération pourraient ne pas se réaliser dans les délais et les niveaux attendus ou affecter la situation financière ou les perspectives de Nicox.

L'acquisition d'Aciex comporte un certain nombre de risques inhérents à toute opération de croissance externe, en ce compris les risques suivants :

- les hypothèses du plan d'affaires sous-tendant la valorisation d'Aciex peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les prix de marché, les économies de coûts, les gains, l'évaluation de la demande commerciale et la rentabilité escomptés ;
- des difficultés liées à la mise en œuvre de l'intégration des activités d'Aciex peuvent survenir et sont susceptibles d'engendrer des coûts supplémentaires ;
- Nicox pourrait ne pas réussir l'intégration d'Aciex de ses technologies et gammes de produits ;
- Nicox pourrait ne pas être en mesure de retenir certains prestataires ou partenaires clés d'Aciex.
- Risques liés aux brevets et autres droits de propriété intellectuelle des produits et composés d'Aciex

Certains produits et composés d'Aciex, ou pour lesquels Aciex a pris une licence, sont protégés par des demandes de brevets. Il n'y a aucune certitude que ces demandes donneront lieu à des brevets,

ou que si ces brevets sont accordés, ils ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des produits similaires. L'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement de ses brevets pourraient avoir des effets négatifs sur Acix et sur les bénéfices attendus de l'opération. De plus, le succès commercial d'Acix et la réussite de l'opération dépendront en partie de la capacité d'Acix à développer des produits et technologies qui ne contrefassent pas de brevets de concurrents.

Acix a obtenu des licences pour certains des produits qu'elle peut développer. La résiliation d'une licence pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité Acix et sur les bénéfices attendus de l'opération.

Acix développe certains produits qui ne font pas l'objet d'une protection sous la forme de brevets (notamment parce qu'ils ne sont pas brevetables). Acix ne peut garantir que ces produits ne seront pas concurrencés par des produits similaires développés par des tiers.

- La réalisation de l'acquisition d'Acix aura un impact sur la structure de l'actionnariat de Nicox qui pourrait affecter, immédiatement ou à terme, le cours de l'action Nicox

Dans le cadre de l'acquisition, et sous réserve de l'approbation des actionnaires de Nicox, les actionnaires d'Acix recevraient une rémunération initiale sous la forme de 20.627.024 actions Nicox, ainsi qu'un complément de rémunération d'apport sous forme de bons d'attribution d'actions Nicox dont l'exercice serait conditionné à l'obtention, dans un délai prédéfini, d'approbations réglementaires par la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour le produit AC-170 et deux produits supplémentaires non divulgués. Ces bons d'attribution d'actions donneront droit à des actions nouvelles Nicox pour une valeur maximum de 55 millions d'USD. Compte tenu de l'importance de la dilution à provenir de l'acquisition, immédiatement ou à terme, le cours de bourse de l'action Nicox pourrait être affecté de manière défavorable.

2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité a été réévalué car la position de trésorerie de la société au 30 juin ne lui permettra pas de garantir une continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois si la consommation mensuelle de trésorerie actuelle est maintenue, et ce en l'absence de ressources financières nouvelles.

La société envisage plusieurs alternatives pour remédier à cette situation:

- Mettre en place de nouvelles solutions de financement
- Signer des accords de distribution permettant de recevoir des paiements initiaux de licence
- Conclure des accords de co-promotion permettant de mutualiser les coûts de la force de vente
- Réduire les dépenses, notamment des dépenses commerciales

Compte tenu de ces mesures, le Conseil d'administration est confiant quant à la capacité de la Société à assurer sa continuité d'exploitation pour les douze prochains mois.

PARTIES LIEES

Aucune convention avec une partie liée n'a été conclue au cours du premier semestre 2014.

Les conventions avec des parties liées conclues avant le 1er janvier 2014 et en vigueur au cours du premier semestre 2014 font l'objet de la section 19 et de la note 23 de la section 20.4 du Document de référence de Nicox pour l'exercice 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 avril 2014.

Le Conseil d'administration

Comptes semestriels consolidés résumés IFRS – 30 juin 2014
Etat consolidé du Résultat Global

	Notes	Période de six mois arrêtée au 30 juin :	
		2 014	2 013
(en milliers d'€ à l'exception des données par action)			
Chiffre d'affaires.....	5.1	2 595	183
Coût des ventes.....	5.4	(1 686)	(223)
Frais commerciaux.....	5.5	(10 750)	(3 701)
Frais administratifs.....	5.5	(4 173)	(3 611)
Frais de recherche et développement.....	5.6	(1 803)	(1 945)
Autres produits.....	5.7	700	265
Autres charges.....	5.8	(210)	(219)
Perte opérationnelle.....		(15 327)	(9 251)
Produits financiers.....	5.9	160	128
Charges financières.....	5.9	(724)	(87)
Perte avant impôts sur le résultat.....		(15 891)	(9 210)
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(35)	14
Perte nette de l'exercice.....		(15 926)	(9 196)
Ecarts de conversion sur opérations étrangères.....		(102)	(31)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts.....		(102)	(31)
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts.....		(16 028)	(9 227)
Revenant :			
- Aux actionnaires de la société mère.....		(16 028)	(9 227)
- Aux intérêts non contrôlés.....		-	-
Résultat de l'exercice par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société.....		(0.22)	(0.13)

Comptes semestriels consolidés résumés IFRS – 30 juin 2014
Etat consolidé de la Situation Financière

	Notes	Au 30 juin:	Au 31 décembre:
		2014	2013
(en milliers d'€)			
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations corporelles.....		1 105	614
Goodwill.....	8	5 406	5 406
Immobilisations incorporelles.....	8	2 255	2 373
Actifs financiers.....	15	249	824
Impôt différé.....		-	89
Total actif non courant.....		9 015	9 306
Actif courant			
Stocks.....	10	984	1 111
Clients.....	9	1 430	294
Subventions publiques à recevoir.....	11	825	500
Actifs courants.....	12	1 166	739
Actifs financiers courants.....	14	6 148	6 111
Charges constatées d'avance.....		434	205
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	13	35 275	52 363
Total actif courant.....		46 262	61 323
TOTAL ACTIF.....		55 277	70 629
PASSIF			
Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société			
Capital apporté.....	16	15 027	14 863
Autres réserves.....		32 400	46 519
Participation ne donnant pas le contrôle.....		-	-
Total des capitaux propres.....		47 427	61 382
Passifs non courants.....			
Provisions pour autres passifs.....	18	434	421
Impôts différés.....		-	-
Location financement.....		408	104
Total des passifs non courants.....		842	525
Passifs courants.....			
Provision pour autres passifs.....	18	98	60
Location financement.....		207	47
Autres passifs financiers courants.....		-	2 014
Dettes fournisseurs.....		3 837	2 896
Dettes fiscales et sociales.....		2 696	3 450
Autres passifs.....		170	255
Total des passifs courants.....		7 008	8 722
TOTAL PASSIF.....		55 277	70 629

Comptes semestriels consolidés résumés IFRS – 30 juin 2014
Etat consolidé des Flux de Trésorerie

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2014	2013
		(en milliers d'€)	
Perte nette (*)		(15 926)	(9 196)
Quote-part du résultat des entreprises associées		-	-
Perte avant quote-part des entreprises associées		(15 926)	(9 196)
Plus ou moins-value de cession d'actifs		8	(27)
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles.....		552	277
Amortissement des immobilisations corporelles		206	299
Variation des provisions	16	630	(463)
Impôts différés	6	89	(49)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		(14 441)	(9 159)
Dettes fournisseurs.....		860	(275)
Stocks.....		128	(11)
Clients.....		(1 141)	(103)
Autres créances et autres dettes		(1 292)	(485)
Charges constatées d'avance		(228)	(234)
Subventions publiques.....	9	(325)	(239)
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 998)	(1 347)
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions.....		59	597
Effet de l'actualisation des créances et des dettes		-	(6)
Gains et pertes de changes latents sur investissements.....		(35)	163
Autres opérations non monétaires		24	753
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles		(16 415)	(9 753)
Acquisition d'immobilisations corporelles.....		(697)	(125)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(438)	(366)
Acquisition d'immobilisations financières.....		-	-
Autres actifs financiers.....		(5)	114
Acquisition de participations dans des entreprises associées.....		-	-
Besoin de trésorerie (investissement)		(1 140)	(377)
Cession d'immobilisations corporelles.....		-	56
Cession d'immobilisations incorporelles.....		-	-
Cession d'immobilisations financières.....		-	-
Ressources liées aux investissements		-	56
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 140)	(321)
Produits d'émission d'actions.....		-	-
Augmentation (diminution) d'autres dettes financières		468	-
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement		468	-
Ecarts de conversion.....			-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie	11	(17 087)	(10 072)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		52 363	77 477
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin		35 275	67 405
Variation de trésorerie		(17 087)	(10 072)
(*) dont impôt (payé) / reçu		(35)	16
(*) dont produit de cession équivalents de trésorerie		97	27

Comptes semestriels consolidés résumés IFRS – 30 juin 2014
Etat consolidé des variations de Capitaux Propres

	Capital apporté		Revenant aux actionnaires de la Société				
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Paiements en actions	Réserves et résultat consolidé	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant					
(en milliers d'€ à l'exception des nombres d'actions)							
Au 1er janvier 2013	72 894 827	14 579	394 437	11 030	(345 543)	51	74 554
Total du résultat global de la période, nets d'impôts	-	-	-	-	(9 196)	(31)	(9 227)
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	70 681	14	(14)	(535)	-	-	(535)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	535	597	-	-	1132
Au 30 juin 2013.....	72 965 508	14 593	394 958	11 092	(354 739)	20	65 924
Au 1er janvier 2014	74 316 858	14 863	398 188	11 616	(363 688)	403	61 382
Total du résultat global de la période, nets d'impôts	-	-	-	-	(15 926)	(101)	(16 027)
Acquisition de filiale par émission d'actions.....	821 996	164	1 849	-	-	-	2 013
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	-	-	-	-	-	-	-
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	-	59	-	-	59
Au 30 juin 2014	75 138 854	15 027	400 037	11 675	(379 614)	302	47 427

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle**

ERNST & YOUNG Audit
400, promenade des Anglais
B.P. 33124
06203 Nice Cedex 3
S.A.S. à capital variable

NOVANCES – David & Associés
455, promenade des Anglais
Immeuble Horizon
06285 Nice Cedex 3
S.A.S. au capital de €62.500

NicOx

Société Anonyme

Drakkar D – 2405, route des
Dolines 06560 VALBONNE
Sophia-Antipolis

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Nicox, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Nice, le 27 août 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

NOVANCES– David & Associés

Camille DE GUILLEBON

Jean-Pierre GIRAUD

COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES IFRS

30 JUIN 2014

TABLEAUX :

<u>ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL</u>	4
<u>ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE</u>	5
<u>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE</u>	6
<u>TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</u>	7

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES :

1. NATURE DE L'ACTIVITE	8
2. PRINCIPES COMPTABLES	9
2.1 PRINCIPES DE PREPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES	9
3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS	10
3.1. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE	10
3.2. ACTIFS FINANCIERS	10
3.3. ACTIFS INCORPORELS	11
3.4. LITIGES SALARIES	11
3.5. OBJECTIFS SOCIETES	11
4. ACCORDS DE LICENCES	11
4.1 RAPID PATHOGEN SCREENING INC.(RPS)	11
4.2 IMMCO DIAGNOSTICS	12
4.3 ACCORD EXCLUSIF D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION AVEC LA SOCIETE MEDICOM HEALTHCARE	12
5. PRODUITS ET CHARGES	13
5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	13
5.2 SAISONNALITE DE L'ACTIVITE	13
5.3 SECTEURS OPERATIONNELS	13
5.4. COUT DES VENTES	14
5.5. FRAIS COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS	14
5.6. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	15
5.7. AUTRES PRODUITS	15
5.8. AUTRES CHARGES	15
5.9. RESULTAT FINANCIER	15
6. IMPOTS SUR LE RESULTAT	16
7. RESULTAT PAR ACTION	16
8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16
9. CLIENTS	17
10. STOCK	17
11. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)	17
12. AUTRES ACTIFS COURANTS	17
13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	17
14. INSTRUMENTS FINANCIERS	18
15. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	18
16. CAPITAL EMIS ET RESERVES	19
16.1. AUTORISE	19
16.2 ACTIONS ORDINAIRES EMISES ET ENTIEREMENT LIBEREES	19
16.3. OPTIONS POUVANT AVOIR UN EFFET POTENTIELLEMENT DILUTIF	19
16.4. PRIMES D'EMISSION ET PRIMES D'APPORT	20
16.5. RESERVES ET RESULTAT CONSOLIDE	20
16.6. ECARTS DE CONVERSION	20

16.7. PAIEMENT EN ACTIONS	20
17. PAIEMENTS EN ACTIONS	21
17.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	21
17.2. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)	21
17.3. ACTIONS GRATUITES.....	22
18. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS	22
19. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES	22
19.1 PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES ET LES MANDATAIRES SOCIAUX	22
19.2. LITIGES AVEC LES SALARIES	23
19.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN	23
20. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	24
21. EVENEMENTS POST CLOTURES	25

	Notes	Période de six mois arrêtée au 30 juin :	
		2 014	2 013
(en milliers d'€ à l'exception des données par action)			
Chiffre d'affaires.....	5.1	2 595	183
Coût des ventes.....	5.4	(1 686)	(223)
Frais commerciaux.....	5.5	(10 750)	(3 701)
Frais administratifs.....	5.5	(4 173)	(3 611)
Frais de recherche et développement.....	5.6	(1 803)	(1 945)
Autres produits.....	5.7	700	265
Autres charges.....	5.8	(210)	(219)
Perte opérationnelle.....		(15 327)	(9 251)
Produits financiers.....	5.9	160	128
Charges financières.....	5.9	(724)	(87)
Perte avant impôts sur le résultat.....		(15 891)	(9 210)
Charge d'impôt sur le résultat.....	6	(35)	14
Perte nette de l'exercice.....		(15 926)	(9 196)
Ecarts de conversion sur opérations étrangères.....		(102)	(31)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts.....		(102)	(31)
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts.....		(16 028)	(9 227)
Revenant :			
- Aux actionnaires de la société mère.....		(16 028)	(9 227)
- Aux intérêts non contrôlés.....		-	-
Résultat de l'exercice par action et dilué: résultat revenant aux actionnaires de la société.....		(0.22)	(0.13)

	Notes	Au 30 juin:		Au 31 décembre:
		2014		2013
(en milliers d'€)				
ACTIF				
Actif non courant				
Immobilisations corporelles.....		1 105		614
Goodwill.....	8	5 406		5 406
Immobilisations incorporelles.....	8	2 255		2 373
Actifs financiers.....	15	249		824
Impôt différé.....		-		89
Total actif non courant.....		9 015		9 306
Actif courant				
Stocks.....	10	984		1 111
Clients.....	9	1 430		294
Subventions publiques à recevoir.....	11	825		500
Actifs courants.....	12	1 166		739
Actifs financiers courants.....	14	6 148		6 111
Charges constatées d'avance.....		434		205
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	13	35 275		52 363
Total actif courant.....		46 262		61 323
TOTAL ACTIF.....		55 277		70 629
PASSIF				
Capitaux propres et réserves revenant aux actionnaires de la société				
Capital apporté.....	16	15 027		14 863
Autres réserves.....		32 400		46 519
Participation ne donnant pas le contrôle.....		-		-
Total des capitaux propres.....		47 427		61 382
Passifs non courants.....				
Provisions pour autres passifs.....	18	434		421
Impôts différés.....		-		-
Location financement.....		408		104
Total des passifs non courants.....		842		525
Passifs courants.....				
Provision pour autres passifs.....	18	98		60
Location financement.....		207		47
Autres passifs financiers courants.....		-		2 014
Dettes fournisseurs.....		3 837		2 896
Dettes fiscales et sociales.....		2 696		3 450
Autres passifs.....		170		255
Total des passifs courants.....		7 008		8 722
TOTAL PASSIF.....		55 277		70 629

	Notes	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
		2014	2013
		(en milliers d'€)	
Perte nette (*)		(15 926)	(9 196)
Quote-part du résultat des entreprises associées		-	-
Perte avant quote-part des entreprises associées		(15 926)	(9 196)
Plus ou moins-value de cession d'actifs		8	(27)
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles.....		552	277
Amortissement des immobilisations corporelles		206	299
Variation des provisions	16	630	(463)
Impôts différés	6	89	(49)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		(14 441)	(9 159)
Dettes fournisseurs.....		860	(275)
Stocks.....		128	(11)
Clients.....		(1 141)	(103)
Autres créances et autres dettes		(1 292)	(485)
Charges constatées d'avance		(228)	(234)
Subventions publiques.....	9	(325)	(239)
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 998)	(1 347)
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions.....		59	597
Effet de l'actualisation des créances et des dettes		-	(6)
Gains et pertes de changes latents sur investissements.....		(35)	163
Autres opérations non monétaires		24	753
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles		(16 415)	(9 753)
Acquisition d'immobilisations corporelles.....		(697)	(125)
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(438)	(366)
Acquisition d'immobilisations financières.....		-	-
Autres actifs financiers.....		(5)	114
Acquisition de participations dans des entreprises associées.....		-	-
Besoin de trésorerie (investissement)		(1 140)	(377)
Cession d'immobilisations corporelles.....		-	56
Cession d'immobilisations incorporelles.....		-	-
Cession d'immobilisations financières.....		-	-
Ressources liées aux investissements		-	56
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 140)	(321)
Produits d'émission d'actions.....		-	-
Augmentation (diminution) d'autres dettes financières		468	-
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement		468	-
Ecart de conversion.....			-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie	11	(17 087)	(10 072)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		52 363	77 477
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin		35 275	67 405
Variation de trésorerie		(17 087)	(10 072)
(*) dont impôt (payé) / reçu		(35)	16
(*) dont produit de cession équivalents de trésorerie		97	27

	Capital apporté		Revenant aux actionnaires de la Société				
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Paiements en actions	Réserves et résultat consolidé	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant					
(en milliers d'€, à l'exception des nombres d'actions)							
Au 1er janvier 2013	72 894 827	14 579	394 437	11 030	(345 543)	51	74 554
Total du résultat global de la période, nets d'impôts	-	-	-	-	(9 196)	(31)	(9 227)
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	70 681	14	(14)	(535)	-	-	(535)
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	535	597	-	-	1132
Au 30 juin 2013.....	72 965 508	14 593	394 958	11 092	(354 739)	20	65 924
Au 1er janvier 2014	74 316 858	14 863	398 188	11 616	(363 688)	403	61 382
Total du résultat global de la période, nets d'impôts	-	-	-	-	(15 926)	(101)	(16 027)
Acquisition de filiale par émission d'actions.....	821 996	164	1 849	-	-	-	2 013
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres.....	-	-	-	-	-	-	-
Frais sur augmentation de capital.....	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions.....	-	-	-	59	-	-	59
Au 30 juin 2014	75 138 854	15 027	400 037	11 675	(379 614)	302	47 427

1. NATURE DE L'ACTIVITE

Nicox S.A. (« la Société »), Société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. Nicox S.A. a été créée en février 1996, ses actions sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris depuis le 3 novembre 1999. La Société a son siège social en France au 2405, route des Dolines 06560 Valbonne.

Nicox est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est le latanoprostène bunod, un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centré sur la libération d'oxyde nitrique. Le latanoprostène bunod est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Produits commerciaux

Europe

- AdenoPlus[®] : dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) destiné à l'aide au diagnostic différentiel de la conjonctivite aigüe.
- Xailin[™] Fresh et Xailin[™] Night, les deux premiers produits de la gamme de lubrifiants oculaires Xailin[™] (dispositifs médicaux) sont commercialisés par Nicox dans les cinq principaux marchés européens (la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni).
- En Italie, Nicox commercialise les produits de la gamme Eupharmed, dont Cationorm, Naviblef, Therablef, et Zared. Ces produits incluent des médicaments, des dispositifs médicaux et des nutraceutiques.

Etats-Unis

- Sjö[™] : dispositif médical de diagnostic *in vitro* (DMDIV) pour la détection précoce du Syndrome de Gougerot-Sjögren.
- RetnaGene[™] : portefeuille de tests incluant 2 tests génétiques (dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*) pour la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA):
 - RetnaGene[™] AMD : test génétique pour évaluer le risque d'évolution vers une DMLA exsudative dans les deux, cinq et dix ans chez des patients de 55 ans et plus, souffrant de DMLA à un stade précoce ou intermédiaire.
 - RetnaGene[™] LR: test génétique pour évaluer le risque intrinsèque de DMLA avancée (atrophique ou exsudative) chez des patients n'étant pas diagnostiqués comme souffrant de DMLA, mais âgés de 55 ans et plus et/ou avec des antécédents familiaux de DMLA.

Autres pays

Nicox a signé des accords de distribution en 2014 avec des tiers en Turquie, au Benelux, en Suisse, en Afrique du Sud et en Pologne pour la commercialisation de la gamme Xailin[™] et d'AdenoPlus[®].

Produits en recherche et développement

Ophtalmologie

- Latanoprostène bunod (précédemment appelé BOL-303259-X) : analogue de la prostaglandine F2-alpha donneur d'oxyde nitrique (NO). Le latanoprostène bunod est un médicament développé par Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire, il est actuellement en phase 3.
- RPS-AP (également appelé AAT) et RPS-OH (OHT) : dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* innovants développés par RPS[®], l'un pour la détection simultanée des conjonctivites à adénovirus et allergiques, l'autre pour le diagnostic de l'herpès oculaire.

- Programme interne de développement : Nicox développe également sa propre gamme de produits oculaires, incluant des dispositifs médicaux, des nutraceutiques et des médicaments. Nicox prévoit de lancer les premiers produits issus de cette gamme en 2015.
- NO-stéroïdes et NO-donneurs de nouvelle génération: ces médicaments sont actuellement au stade de la recherche et Nicox recherche un partenaire pour poursuivre ces programmes.

Autres domaines thérapeutiques

- Naproxcinod : médicament en développement appartenant à la classe des CINODs (Inhibiteurs de Cyclooxygénase Donneurs d'Oxyde Nitrique) évalué par un partenaire financier non divulgué, initialement dans la Dystrophie musculaire de Duchenne.
- Donneurs d'oxyde nitrique pour le traitement potentiel de certaines maladies cardiovasculaires, médicaments développés en partenariat avec Merck, connu sous le nom de MSD en dehors des Etats-Unis et du Canada.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014, le 27 août 2014.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Principes de préparation des comptes semestriels consolidés résumés

Les comptes semestriels consolidés résumés couvrent les périodes de 6 mois arrêtées au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants de la société au 30/06/2014 s'élèvent à 41.4 millions d'euros et ne lui permettront pas de garantir une continuité d'exploitation pour les 12 prochains mois si la consommation mensuelle de trésorerie actuelle est maintenue et ce en l'absence de ressources financières nouvelles.

La société envisage plusieurs alternatives pour remédier à cette situation:

- Mettre en place de nouvelles solutions de financement
- Signer des accords de distribution permettant de recevoir des paiements initiaux de licence
- Conclure des accords de co-promotion permettant de mutualiser les coûts de la force de vente
- Réduire les dépenses, notamment les dépenses commerciales

Compte tenu de ces mesures, le Conseil d'Administration est confiant quant à la capacité de la Société à assurer sa continuité d'exploitation pour les douze prochains mois

Les comptes semestriels consolidés résumés de Nicox S.A. et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers disponibles à la vente. Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 3.

Les comptes semestriels consolidés résumés de Nicox S.A. et de toutes ses filiales ("Le Groupe") sont établis conformément au référentiel IFRS de l'IASB tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 juin 2014. Ce référentiel est disponible sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les comptes semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « information financière intermédiaire » et les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et figurant dans le document de référence déposé à l'AMF sous le numéro D.14-0271

Les normes, amendements et interprétations suivants ont été endossés par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire au 30 juin 2014 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

- IAS27: *Separate Financial Statements revised*
- IAS28: *Investments in Associates and Joint Ventures revised*
- IFRS10 : *Consolidated financial statements*
- IFRS11: *Joint arrangements*
- IFRS12: *amendment to Disclosure of interests in other entities*
- IAS 32: *Offsetting Financial Assets and Financial liabilities*
- IFRS10, IFRS11 and IFRS12: *Transition Guidance*
- IFRS10: IFRS12 and IAS27: *Investment entities*
- IAS36: *Recoverable amount, disclosures for Non-Financial Assets*
- IAS39: *Novation of Derivatives and Continuation of Hedge*
- IFRIC21: *Levies*

Les normes, amendements et interprétations suivants ont été publiés par l'IASB mais n'ont pas été endossés par l'Union Européenne. Leur impact sur les Etats financiers du Groupe est en cours d'évaluation.

- IFRS 9 *Hedge Accounting and amendments* IFRS9, IFRS7 and IAS39
- IAS19 *Defined Benefit Plans : Employee Contributions*
- *Improvement to IFRSs 2010-2012 Cycle*
- *Improvement to IFRS 2011-2013 Cycle*
- IFRS11 *Accounting for acquisitions of interests in joint operations*
- IAS16 & IAS38 *Clarification of Acceptable methods of depreciation and amortization*

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

3.1. Regroupements d'entreprise

Le 5 décembre 2013, la Société Nicox SA a acquis la Société Eupharmed, société pharmaceutique de droit italien spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie et impliquée dans le développement et la commercialisation de produits pharmaceutiques, médicaments non soumis à prescription médicale et parapharmaceutiques, nutraceutiques et des dispositifs médicaux de haute qualité pour le traitement et la prévention de troubles et de maladie oculaires. L'apport a conféré à la Société Nicox SA la propriété de la totalité des actions de la société Eupharmed. L'apport a été rémunéré par émission de titres Nicox pour un montant total de € 5 900 000 qui se composait (i) de l'émission de 1 351 351 actions d'une valeur nominale de € 270 270,20 et d'une prime d'apport de € 3 229 729,80 ; (ii) d'un complément de rémunération d'apport conditionné à la réalisation de certains objectifs commerciaux. Le complément de rémunération d'apport était prévu sous la forme de bons d'attribution d'actions. Compte tenu des négociations en cours conduites pour la signature du contrat, objet de la condition suspensive au complément de rémunération d'apport, le Groupe a estimé à la clôture 2013 que le montant de ce complément de rémunération d'apport s'élèverait à € 2 013 876 et l'a comptabilisé en dette financière courante. Le 2 juin 2014 le Groupe a versé le complément d'apport à l'ancien actionnaire sous forme d'actions Nicox pour un montant de € 2 013 876.

3.2. Actifs financiers

Au cours de l'exercice 2012, Le Groupe a acheté des parts d'une société anglaise, la société Altacor à hauteur de 11,8% du capital de cette société pour un montant de £ 2 000 000 équivalent à €2 399 000 au cours de clôture du 31 décembre 2013.

Ces titres, classés en actifs financiers disponibles à la vente, ont fait l'objet d'une actualisation de leur valeur aux différentes clôtures en fonction des éléments d'information détenus par la Nicox ce qui a conduit la Société à les déprécier. Au 30 juin 2014, la valeur nette comptable de ces titres est égale à zéro. L'impact résultat de la dépréciation sur la période a été comptabilisé sur la ligne « Charges financières » du compte de résultat et s'élève à €678 000.

3.3. Actifs incorporels

Au cours de l'exercice 2012 Nicox a acquis auprès de la société Rapid Pathogen Screening Inc (RPS®), un droit mondial de tests diagnostiques innovants. L'accord de licence mondial portait sur AdenoPlus® un test autorisé à la vente en Europe et aux Etats Unis ainsi que sur deux autres tests en cours de développement. Selon les termes de l'accord, Nicox devait verser à RPS®, un montant de \$2 millions pour la licence ainsi que de potentiels paiements additionnels pouvant aller jusqu'à \$2 millions. L'intégralité des \$2 millions versés en 2012 a été affectée à la licence AdenoPlus® et fait l'objet d'un plan d'amortissement de douze années, durée de l'exploitation commerciale prévue. En juillet 2014 Nicox a annoncé avoir modifié l'accord signé avec RPS®, pour l'Amérique du nord afin de rendre à RPS® la responsabilité de la commercialisation de AdenoPlus® et de deux autres dispositifs médicaux de diagnostic in vitro auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord. Nicox conserve les droits commerciaux d'AdenoPlus® et des produits en développement couverts par l'accord de licence dans tous les pays, à l'exception de l'Amérique du Nord. Par conséquent le Groupe a décidé d'accélérer la dépréciation de AdenoPlus® à la clôture du 30 juin 2014 afin de tenir compte de la modification du contrat avec RPS® pour les droits en Amérique du Nord et d'un chiffre d'Affaires moins significatif que prévu en Europe du fait de retard dans le déploiement de la force commerciale. Le montant de la dépréciation complémentaire s'élève sur la période à €395 000 et a été comptabilisé sur le poste « coût des ventes » du compte de résultat.

3.4. Litiges salariés

La Société a reçu une convocation devant le Bureau de conciliation du Conseil de Prud'hommes pour le mois de septembre 2014 à la demande d'un ancien salarié qui réclame des dommages intérêts à hauteur de €200.000 au titre de la rupture abusive de sa période d'essai et préjudice moral et professionnel. La Société considère que ces demandes sont sans fondement et n'a comptabilisé à ce titre aucune provision dans ses comptes au 30 juin 2014.

3.5. Objectifs Société

Les objectifs de la Société sont fixés chaque année par le conseil d'Administration. La réalisation de ces objectifs est un des critères à partir desquels est calculée une partie de la rémunération variable de certains salariés. Par ailleurs, les salariés du Groupe et les administrateurs bénéficient d'instruments de rémunération sous la forme de paiements en actions (options de souscription d'actions, actions gratuites et bons de souscription d'actions). L'attribution définitive de ces paiements en actions est conditionnée à la réalisation par la Société d'au moins 70% de ses objectifs deux années consécutives. Ainsi l'acquisition des paiements en action attribués en 2013 et en 2014 ne deviendra définitive qu'à l'issue de l'année 2014 si la Société a réalisé ses objectifs au minimum à hauteur de 70% en 2013 et 2014. Au 30 juin 2014, la Société a considéré comme peu probable la réalisation de ses objectifs 2014 et par conséquent n'a pas valorisé dans ses comptes les options de souscription d'actions et les actions gratuites attribués en 2013 et 2014. La rémunération variable de certains salariés dont le calcul est indexé sur les objectifs de la société n'a pas été provisionnée. Si ces objectifs s'avéraient finalement atteints au 31 décembre 2014, l'impact dans les charges consolidées au 30 juin s'élèverait à €1 448 000.

4. ACCORDS DE LICENCES

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement de revenus générés par des accords de licence. Les principales caractéristiques des accords de recherche et développement avec les partenaires pharmaceutiques du Groupe ayant généré du chiffre d'affaires aux cours des premiers semestres 2014 et 2013 sont décrites ci-après.

4.1 Rapid Pathogen Screening Inc. (RPS®),

En juin 2012 Nicox a acquis auprès de la société américaine RPS, des droits mondiaux pour des tests diagnostiques pour un montant de \$ 2 000 000 correspondants à € 1 574 000. Par cet accord, Nicox a obtenu les droits mondiaux de tests uniques réalisables en cabinet de consultation, dans le domaine oculaire. Le premier d'entre eux, AdenoPlus® est autorisé à la vente aux Etats-Unis et en Europe. Ces tests utilisent la technologie brevetée de RPS®, et permettent au praticien de diagnostiquer rapidement et précisément en cabinet de consultation des maladies et des troubles oculaires spécifiques. L'accord de licence mondial porte également sur deux autres tests diagnostiques actuellement en phase de développement, le premier pour la détection simultanée des conjonctivites à adénovirus et des conjonctivites RPS® allergiques, le second pour le diagnostic de l'herpès oculaire. Au cours du premier semestre 2014, les ventes d'AdenoPlus® ont généré un chiffre d'affaires d'un montant de €316 000.

4.2 IMMCO Diagnostics

En juillet 2013, Nicox a signé un accord avec la société IMMCO Diagnostics. Avec cet accord Nicox a acquis les droits exclusifs pour l'Amérique du Nord incluant une option pour le reste du monde de promouvoir un test breveté ciblant le dépistage précoce du Syndrome de Gougerot-Sjögren, maladie sous-diagnostiquée, dont la sécheresse oculaire est l'un des premiers symptômes, est l'une des maladies auto-immunes les plus répandues. Selon les termes de l'accord, Immco alloue à Nicox les droits exclusifs de promotion du test aux professionnels de santé en ophtalmologie nord-américains (Etats-Unis, Canada, Porto Rico, Mexique). Nicox est responsable de toutes les activités commerciales ; Immco réalise le test dans son laboratoire certifié CLIA à Buffalo (New York, USA) et prend en charge les activités réglementaires et de demandes de remboursement. Nicox reçoit une part majoritaire des revenus générés par les ventes auprès des professionnels de santé en ophtalmologie ; le contrat ne prévoit ni paiement initial ni paiement d'étape à la charge de Nicox. Nicox dispose d'une option d'une durée de neuf mois pour négocier un accord de promotion et de commercialisation du test pour le reste du monde. Durant cette période, Nicox et Immco évaluent la faisabilité de la mise en place de ce test pour l'Europe et les autres marchés. En novembre 2013, Nicox a procédé au lancement commercial du test diagnostic Sjö™, lequel a généré sur le premier semestre 2014 un chiffre d'affaires d'un montant de €349 000. En juillet 2014, Nicox a annoncé avoir signé avec IMMCO une extension des droits de commercialisation de Sjö™ sur l'ensemble des professionnels de santé Nord-américains.

4.3 Accord exclusif d'approvisionnement et de distribution avec la société Medicom Healthcare

Au cours du premier trimestre 2013 Nicox a signé un accord d'approvisionnement avec la société à capitaux privés Medicom Healthcare, portant sur une gamme de produits oculaires différenciés. Suite à cet accord, Nicox a annoncé en mars 2014 le lancement commercial en Europe de la gamme Xailin™ une nouvelle gamme de dispositifs médicaux destinés à soulager les symptômes de sécheresse oculaire. Les produits de la marque Xailin ont généré un chiffre d'affaire d'un montant de €148 000 au cours du premier semestre 2014.

4.4 Sequenom

En Janvier 2014, Nicox a acquis auprès des laboratoires Sequenom les droits de promouvoir et de commercialiser le test RetnaGene™ en Amérique du Nord. Cet accord confère à Nicox un droit exclusif dans le domaine de la dégénérescence maculaire liée à l'âge. Selon les termes de l'accord, Sequenom Laboratories consent à Nicox les droits de promotion exclusifs du test de laboratoire RetnaGene AMD auprès des professionnels de la vision en Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada, Porto Rico et Mexique) et co-exclusifs auprès des spécialistes de la rétine. Sequenom Laboratories fournit le matériel nécessaire à la collecte des échantillons et réalise le test dans son laboratoire certifié CLIA pour Nicox, à un prix prédéfini. De plus, Sequenom Laboratories apporte son expertise commerciale et clinique ainsi que sa connaissance du marché pour accélérer l'augmentation de la demande et l'acceptation du produit au sein de la communauté des ophtalmologistes et des optométristes. Nicox est responsable de toutes les activités de marketing et de promotion, et assure la promotion directe du test RetnaGene AMD auprès des professionnels de la vision. L'accord alloue également à Nicox les droits exclusifs d'un autre test de laboratoire pour la DMLA actuellement à un stade de développement avancé. De plus, Nicox dispose d'une option exclusive portant sur d'autres tests de laboratoire développés par Sequenom Laboratories et utilisables dans le domaine de l'ophtalmologie. Le chiffre d'affaires reconnu au titre de cet accord au cours du premier semestre n'est pas significatif.

5. PRODUITS ET CHARGES

5.1 Chiffre d'affaires

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2014	2013
	(en milliers d'€)	
Vente de dispositifs médicaux, de produits pharmaceutiques et neutraceutiques	2 541	183
Autres revenus	54	-
Total chiffre d'affaires	2 595	183

5.2 Saisonnalité de l'activité

Les activités commerciales de Nicox ne sont pas soumises de façon significative à des effets de saisonnalité.

5.3 Secteurs opérationnels

Le reporting interne mis à la disposition du « Principal décideur opérationnel », le comité de direction, correspond à l'organisation managériale du Groupe distinguant (i) les activités commerciales, (ii) les activités Corporate et R&D. Pour les activités commerciales, les secteurs opérationnels correspondent aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est présent. De ce fait, les secteurs opérationnels géographiques tels que définis par la norme IFRS8, correspondent à des regroupements de pays ayant des caractéristiques et performances économiques similaires. Les transactions entre secteurs ne sont pas significatives.

Les secteurs opérationnels existants au 30 juin 2014 sont les suivants :

- EUROW : Europe & Rest of the World

Ce secteur regroupe les activités commerciales réalisées dans les 5 principaux pays d'Europe (Allemagne, France, Italie, Espagne, Angleterre) dans lesquels le Groupe est présent grâce à ses équipes commerciales implantées localement ainsi que dans certains pays du reste du monde (hors Amérique du Nord) dans lesquels le Groupe opère via des distributeurs. Les 5 pays d'Europe ont des caractéristiques et performances économiques similaires. Le reste du monde présente des éléments non significatifs ne justifiant pas aujourd'hui la création d'un secteur distinct.

- NORTHAM : North America

Ce secteur regroupe en 2014 et 2013 les activités commerciales exclusivement opérées aux Etats-Unis.

- CORPR&D : Corporate & R&D

Ce secteur regroupe principalement les activités non commerciales du Groupe soit les activités de recherche et développement ainsi que les activités de corporate développement centrées sur l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence.

5.3.1 Résultat opérationnel pas secteur

	30/06/2014		30/06/2013	
	Montants	Répartition	Montants	Répartition
	En milliers d'euros		En milliers d'euros	
EUROW	5 586	37%	1 076	12%
NORTHAM	4 926	32%	2 588	28%
CORPR&D	4 815	31%	5 587	60%
TOTAL ALLOUE	15 327	100%	9 251	100%
NON ALLOUE	-	-	-	-
PERTE OPERATIONNELLE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	15 327	100%	9 251	100%

5.3.2 Chiffre d’Affaires par secteur

	30/06/2014		30/06/2013	
	Montants	Répartition	Montants	Répartition
	En milliers d'euros		En milliers d'euros	
EUROW	2 083	80%	44	24%
NORTHAM	459	18%	139	76%
CORPR&D	53	2%	-	-
TOTAL ALLOUE	2 595	100%	183	100%
NON ALLOUE	-	-	-	-
CHIFFRE D’AFFAIRES CONSOLIDE	2 595	100%	183	100%

5.4. Coût des ventes

Le coût des ventes s’élève à €1 686 000 au 30 Juin 2014 contre €223 000 au 30 juin 2013.

5.5. Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux s’élèvent à €10 750 000 au 30 juin 2014 contre €3 701 000 au 30 juin 2013. Au cours du second semestre 2013 et du premier semestre 2014, Nicox a renforcé sa filiale américaine Nicox Inc. pour soutenir la commercialisation de Sjö™, lancé en novembre 2013 et de RetnaGene™, lancé en juin 2014. Au 30 juin 2014, Nicox Inc. comptait 40 salariés, contre 24 au 31 décembre 2013 et 11 au 31 décembre 2012.

Nicox a également mis en place une infrastructure commerciale dans les cinq principaux marchés européens (la France, l’Allemagne, l’Italie, l’Espagne et le Royaume-Uni). Dans l’ensemble, l’équipe commerciale européenne comptait 99 salariés au 30 juin 2014, contre 45 salariés au 31 décembre 2013 et zéro au 31 décembre 2012.

Les frais administratifs se sont élevés à €4 173 000 au 30 juin 2014, contre €3 611 000 au 30 juin 2013. Ces frais correspondent principalement aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de « business development » (dont notamment les activités relatives à l'évaluation de sociétés et de produits à acquérir ou à prendre en licence).

5.6. Frais de recherche et développement

Au 30 juin 2014, les frais de recherche et de développement s'élèvent à €1 803 000 contre €1 945 000 au 30 juin 2013 et correspondent principalement à des dépenses liées aux activités de développement des produits RPS et à des activités de recherche dans l'ophtalmologie.

5.7. Autres Produits

Les autres produits se décomposent comme suit :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2014	2013
	(en milliers d'€)	
Crédit d'impôt recherche de la période.....	325	239
Gains de change latents sur actifs et passifs exprimés en devises.....	375	26
Total des Autres produits.....	700	265

5.8. Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à €210 000 au 30 juin 2014 contre €219 000 au 30 juin 2013 et concernent (i) en 2014 principalement des pertes de change latentes sur actifs et passifs exprimés en devises (ii) en 2013 à des indemnités payées à des ex salariés du Groupe suite à un jugement prud'homal rendu au cours du premier semestre.

5.9. Résultat financier

Les revenus des placements de trésorerie réalisés par le Groupe constituent l'essentiel du résultat financier net des périodes de 6 mois prenant fin les 30 juin 2014 et 2013.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2014	2013
	(en milliers d'€)	
Variations de juste valeur des équivalents de trésorerie	98	94
Produits de cessions équivalents de trésorerie réévalués à la juste valeur en résultat	61	27
Effet de l'actualisation des créances et des dettes	(8)	(30)
Intérêts financiers versés au titre des contrats de location-financement .	(37)	(5)
Autres charges financières (1)	(678)	(45)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-
Total résultat financier	(564)	41

(1) voir note 3.2

6. IMPOTS SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt aux 30 juin 2014 et 2013 est principalement composée de :

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2014	2013
	(en milliers d'€)	
Charge d'impôt exigible	54	(37)
Produit (charge) d'impôt différé	(89)	51
Total produit (charge) d'impôt consolidé	(35)	14

7. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	Période de 6 mois prenant fin au 30 juin	
	2014	2013
	(en milliers d'€ à l'exception des données par action)	
Résultat net revenant aux actionnaires du Groupe.....	(15 926)	(9 196)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	74 453 857	72 955 411
Résultat de base par action (en €).....	(0,22)	(0,13)

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté des effets des options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif. Au 30 juin 2014 et 2013, les options de souscription d'actions, les bons de souscription d'actions et les actions gratuites n'ont pas d'effet dilutif.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Les immobilisations incorporelles incluent principalement la licence Adenoplus acquise auprès de la société RPS en 2012 (cf note 3.3) ainsi que des dossiers d'enregistrement acquis auprès de sociétés à des fins de commercialisation de médicaments.

Le goodwill au 30 juin 2014 est relatif à l'acquisition de la société italienne Eupharmed Srl acquise en décembre 2013. L'évaluation du goodwill a été faite de façon provisoire. Le Groupe évaluera à sa juste valeur, l'ensemble des actifs et passifs dans un délai de douze mois suivant l'acquisition.

9. CLIENTS

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
	(en milliers d'€)	
Créances clients.....	1 430	294
Total.....	1 430	294

Les créances clients s'élèvent à €1 430 000 au 30 juin 2014 contre €294 000 au 31 décembre 2013. L'augmentation des créances clients sur la période s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires et par les conditions financières de certains contrats de distribution en Italie dont les échéances de règlement sont supérieures à trois mois. Au 30 juin 2014 aucune créance client ne fait l'objet d'une dépréciation.

10. STOCK

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
	(en milliers d'€)	
Stock (1).....	984	1 111
Total.....	984	1 111

(1) dont €141 000 de provision pour obsolescence

11. SUBVENTIONS PUBLIQUES A RECEVOIR (CREDIT D'IMPOT RECHERCHE)

Les subventions publiques à recevoir s'analysent comme suit :

<u>Subventions publiques</u>	<u>Total</u>
Au 1 ^{er} janvier 2014.....	500
Produits de la période.....	325
Remboursement / utilisations sur la période.....	-
Au 30 juin 2014.....	<u>825</u>

12. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants correspondent principalement aux crédits de TVA et aux avances versées aux fournisseurs.

13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont composés de disponibilités en banque et en caisse et de valeurs mobilières de placements principalement investis en bons de trésorerie d'état et fonds communs de placement monétaire valorisés à la valeur de marché, mobilisables à tout moment et qui ne sont pas soumis à des risques importants de changement de valeur. Sur les €32 806 000 d'équivalents de trésorerie détenues au 30 juin 2014,

4.33% répondent à une contrainte de notation minimale de l'émetteur de AA, 53.73% de A, 32.95% de BBB, 2.94% appartiennent à la catégorie O/N REPO et 5.95% ne sont pas notés.

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
	(en milliers d'€)	
Disponibilités en banque et en caisse.....	2 470	1 036
Valeurs mobilières de placement.....	32 805	51 327
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	35 275	52 363

Il n'y a pas de divergence entre la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan et les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

14. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants s'élèvent à €6 148 000 au 30 juin 2014 et sont constitués de fonds communs de placements investis sur des obligations en euros à court terme. La durée recommandée de l'investissement est de 12 mois minimum et l'indice de référence est l'Eonia capitalisé. Sur les €6 148 000 d'actifs financiers courants détenus au 30 juin 2014, 5.46% répondent à une contrainte de notation minimale de l'émetteur de AA, 33.25% de A, 47.70% de BBB. Par ailleurs, 10.45% des instruments financiers ne sont pas notés et 3.14% appartiennent à la catégorie « High yield ».

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
	(en milliers d'€)	
Total Actifs financiers courants.....	6 148	6 111

15. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants s'analysent comme suit :

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
	(en milliers d'€)	
Dépôts et cautionnements.....	249	242
Titres disponibles à la vente (1)	-	582
Total des actifs financiers non courants.....	249	824

(1) Cf note 3.2

16. CAPITAL EMIS ET RESERVES

Au 30 juin 2014, le capital social de Nicox S.A. est composé de 75 138 854 actions ordinaires de valeur nominale €0,2, entièrement libérées.

16.1. Autorisé

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Actions ordinaires de €0,2 chacune	75 138 854	74 74 316 858

16.2 Actions ordinaires émises et entièrement libérées

	En nombre d'actions	En milliers d'€
Au 1^{er} janvier 2013	72 894 827	14 579
Emissions d'actions par exercice d'instruments de capitaux propres au cours de la période	70 681	14
Au 30 juin 2013	72 965 508	14 593
Au 1^{er} janvier 2014	74 316 858	14 863
Acquisition de filiale par émission d'actions (complément de prix)	821 996	164
Au 30 juin 2014	75 138 854	15 027

16.3. Options pouvant avoir un effet potentiellement dilutif

Options de souscription d'actions

Le Groupe a un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de ses salariés et mandataires sociaux

Au cours du premier semestre 2014, aucune option de souscription d'actions n'a été exercée, 573 021 options de souscription d'actions ont été attribuées, 85 804 options ont été annulées suite au départ du Groupe de certains salariés et 13 700 ont expiré. Le nombre total des options de souscription d'actions en circulation attribuées par le Conseil d'administration à divers salariés et mandataires sociaux du Groupe s'élève à 1 566 937 options de souscription d'actions donnant droit de souscrire globalement 1 567 488 actions au 30 juin 2014. Si les objectifs de la société n'étaient pas atteints à la fin de l'année 2014, l'ensemble des options de souscription d'actions attribué en 2014 et en 2013 serait annulé (cf note 3.5).

Bons de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a émis, à plusieurs reprises, au bénéfice de certains administrateurs et consultants, des bons de souscription d'action autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires

Au cours du premier semestre 2014, aucun bon de souscription d'actions n'a été attribué ni exercé et n'a expiré. Au 30 juin 2014 le nombre total des bons de souscription d'actions en circulation s'élève à 240 000 au titre desquels 258 340 actions nouvelles ordinaires seraient susceptibles d'être émises.

Actions gratuites

Le Groupe a mis en place au cours du premier semestre 2007 un plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains salariés du Groupe.

Au cours du premier semestre 2014, 545 250 actions gratuites ont été d'attribuées, 154 400 actions gratuites ont été annulées suite au départ de certains salariés aucune action n'a été livrée. Au 30 juin 2014, le nombre total d'actions gratuites en circulation s'élève à 1 180 840. Si les objectifs de la société n'étaient pas atteints à la fin de l'année 2014, l'ensemble des actions gratuites attribué en 2014 et 2013 serait annulé (cf note 3.5).

16.4. Primes d'émission et primes d'apport

Ce poste enregistre les primes liées aux augmentations de capital et a évolué comme suit au cours de l'exercice:

	Primes d'émission
	(en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} janvier 2014.....	398 188
Emission d'actions ordinaires par exercice d'instruments de capitaux propres	1 849
Paiements en actions	-
Au 30 juin 2014.....	400 037

16.5. Réserves et résultat consolidé

Ce poste inclut le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
	(en milliers d'euros)	
Résultats antérieurs non distribués	(363 688)	(345 543)
Résultat de l'exercice	(15 926)	(18 145)
Total réserves et résultat consolidé.....	(379 614)	(363 688)

16.6. Ecart de conversion

La rubrique « écarts de conversion » est utilisée pour enregistrer les écarts de conversion provenant des écarts de change générés lors de la conversion des états financiers des filiales étrangères dans la monnaie fonctionnelle du Groupe. Les écarts de conversion s'élèvent à €302 000 au 30 juin 2014 contre €20 000 au 30 juin 2013.

16.7. Paiement en actions

Cette rubrique correspond aux rémunérations octroyées aux salariés et à certains non-salariés (consultants et membres du Conseil d'administration) sous la forme de transactions dont le paiement est indexé sur actions (options de souscription d'actions, bons de souscription d'actions et actions gratuites). Ces éléments sont décrits dans les notes 15.1., 15.2. et 15.3. Les paiements en actions s'élèvent à € 11 675 000 et € 11 092 000 respectivement au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013.

17. PAIEMENTS EN ACTIONS

17.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement des salariés et des mandataires sociaux au capital prévoyant l'attribution d'options de souscription d'actions incessibles. Les options de souscription d'actions sont consenties au profit des bénéficiaires, à des dates différentes, par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Groupe.

Le prix de souscription des options donnant droit à des actions est déterminé le jour où les options sont attribuées par le Conseil d'administration, étant précisé que ce prix ne peut être inférieur, tant pour la souscription d'actions nouvelles que pour l'achat d'actions existantes, au plus élevé des prix minimum déterminés par les dispositions légales en vigueur dans chaque pays, ceci pour tenir compte des différences pouvant exister entre les réglementations fiscales et sociales des pays auxquels ces bénéficiaires peuvent être rattachés.

Les options consenties peuvent, sans distinction entre les bénéficiaires et en l'absence d'une décision dérogatoire du Conseil d'administration, être levées par les bénéficiaires, soit partiellement, soit en totalité, après l'expiration d'un délai de trois années suivant la date de leur attribution si à cette date ils sont encore salariés ou mandataires sociaux du Groupe. En tout état de cause, les options devront être levées par les bénéficiaires dans un délai maximum de 6 années suivant la date de leur attribution. Le Conseil d'administration peut réduire ce délai pour les bénéficiaires résidents de pays dans lesquels une durée inférieure est prévue par la loi. Les actions du Groupe achetées ou souscrites par les bénéficiaires ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'un délai de quatre années suivant la date d'attribution des options.

Le 27 juillet 2012, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options donnant droit de souscrire un nombre maximum de 1 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de €0,2, étant précisé que l'acquisition définitive de ces options sera soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur de 70% au moins et sur une période d'au moins deux années civiles, des objectifs annuels de la Société tels que fixés par le Conseil d'administration de la Société pour les années civiles concernées. Le conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des options. Les options attribuées sous cette autorisation devront être exercées au plus tard 6 ans après la date de leur attribution effective par le Conseil d'administration. Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée et expirera le 27 septembre 2015.

Suite aux augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires intervenue le 16 février 2007 et le 23 décembre 2009 et conformément aux articles R.228-91 et R.225-140 du Code de commerce, il a été procédé à un ajustement du nombre des actions sous option par application d'un coefficient au nombre d'actions à émettre par exercice des options de 1,06109 en 2007 et 1,131 en 2009, étant précisé que le prix de souscription des options de souscription d'action est demeuré inchangé.

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 juillet 2012, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est conditionnée à la réalisation de critères de performance. Ainsi l'acquisition des options de souscription d'actions attribuées en 2014 ne deviendra définitive qu'à l'issue de l'année 2015 si la Société a réalisé ses objectifs au minimum à hauteur de 70% en 2014 et 2015 (cf note 3.5)

L'impact de la valorisation des stock-options sur les capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève respectivement à € 6 071 000 et à €(135 000) au 30 juin 2014 contre € 5 751 000 et à €(223 000) au 30 juin 2013.

17.2. Bons de souscription d'actions (BSA)

L'impact de la valorisation des bons de souscription d'actions sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à €5 096 000 et €(0) au 30 juin 2014 contre €5 000 000 et €(98 000) au 30 juin 2013.

17.3. Actions gratuites

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2012 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à attribuer aux salariés et mandataires sociaux Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre de la Société dans la limite de 1 500 000 actions existantes ou nouvelles d'une valeur nominale de 0,2 € chacune, étant précisé que l'acquisition définitive de ces actions sera soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur de 70% au moins et sur une période d'au moins deux années civiles, des objectifs annuels de la Société tels que fixés par le Conseil d'administration de la Société pour les années civiles concernées. Le Conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions.

L'impact de la valorisation des actions gratuites sur la composante « Paiement en actions » des capitaux propres et sur le résultat du Groupe s'élève à €508 000 et €74 000 au 30 juin 2014 contre €271 000 et €(276 000) au 30 juin 2013.

18. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

PROVISION POUR AUTRES PASSIFS NON COURANTS	Avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour charge	Litiges	Provisions pour restructuration	Total
Au 01 janvier 2014	295			186	481
Dotations de l'exercice	32				32
Utilisations	-				
Reprises de provisions devenues sans objet				(79)	(79)
Effets d'actualisation et de désactualisation					
Au 30 juin 2014	327			107	434

PROVISION POUR AUTRES PASSIFS COURANTS	Avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour charge	Litiges	Provisions pour restructuration	Total
Au 01 Janvier 2014				60	60
Dotations de l'exercice		41		41	41
Utilisations				(3)	(3)
Reprises de provisions devenues sans objet					
Effets d'actualisation et de désactualisation					
Au 30 juin 2014		41		57	98

19. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS, LITIGES

19.1 Passifs éventuels et engagements envers les salariés et les mandataires sociaux

Depuis juin 2005, le Groupe a mis en place de nouvelles dispositions prévoyant qu'en cas de cession de l'ensemble des actions de la société Nicox S.A. à un actionnaire ou d'un changement de contrôle du Groupe se traduisant par un actionnaire détenant plus de 50% du capital de la société Nicox S.A. et entraînant la rupture du contrat de travail de certains salariés, ceux-ci bénéficieront d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre six et vingt-quatre mois de salaire. Cette indemnité contractuelle est consentie à chaque bénéficiaire pour une durée limitée à deux années à compter de la date à laquelle le changement de majorité ou de contrôle du Groupe

interviendrait. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de €2 780 000 sur la base des salaires des bénéficiaires perçus au cours des douze derniers mois.

En outre, en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative du Groupe chaque bénéficiaire, à l'exclusion du PDG, recevra une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant compris entre six et dix-huit mois de salaire. Dans cette hypothèse et dans l'éventualité où tous les bénéficiaires actuels seraient concernés par une telle procédure de licenciement, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de €1 211 000 sur la base des salaires des bénéficiaires perçus au cours des douze derniers mois. Le salaire à prendre en considération pour le calcul des indemnités de rupture visées ci-dessus est le douzième de la rémunération brute, toutes primes confondues, des douze derniers mois précédant la rupture du contrat. La rupture du contrat de travail pour faute grave ou lourde d'un bénéficiaire n'ouvre pas droit, pour ce dernier, au bénéfice des dispositions ci-dessus. En raison du caractère conditionnel de la réalisation de ces engagements, le Groupe n'a pas comptabilisé de provision à ce titre au 30 juin 2013.

Par ailleurs, en avril 2008, le Conseil d'administration a autorisé un engagement au bénéfice de son Président Directeur Général prévoyant qu'en cas de révocation, sauf révocation pour faute grave, il aurait droit à une indemnité dont le versement serait subordonné à la réalisation, au moment de sa révocation, de critères de performance préétablis arrêtés par le Conseil. Le montant de l'indemnité s'élèverait à une somme correspondant à deux années de rémunération, tant fixe que variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de la révocation. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire de mai 2008. Dans l'éventualité où ce mandataire social serait révoqué en 2014, le Groupe devrait verser une indemnité d'un montant total de €1 366 000 sur la base de la rémunération qui lui a été versée au cours du dernier exercice.

19.2. Litiges avec les salariés

cf note 3.4

19.3. Engagements hors bilan

A la connaissance du Groupe, les engagements présentés décrits dans les paragraphes suivants, représentent l'intégralité des engagements hors bilan significatifs du Groupe signés sur la période.

19.3.1. Contrats de location simple

En avril 2014, la société Eupharmed, filiale de Nicox SA, a signé un contrat de location pour ses bureaux situés sur la commune de Bresso en Italie. Le contrat d'une durée de 6 ans et pour une surface de 161 m² peut être interrompu à tout moment avec un préavis de 6 mois. Les échéances futures des loyers à payer se décomposent comme suit : € 68 000 de un à trois ans, €102 000 de 3 à 5 ans et €8 500 au-delà de cinq ans.

19.3.2 Contrats de conseil et d'assistance en matière de stratégie du Groupe

En février 2014, Nicox a conclu avec un prestataire financier un contrat portant sur une éventuelle opération de croissance externe par acquisition d'une société américaine nommée désignée dans le domaine de l'ophtalmologie. Ce contrat prévoit le paiement d'un honoraire de résultat de \$1,25 million en cas d'acquisition de cette société pendant la durée du contrat ou pendant les 12 mois suivant son expiration ou sa résiliation, étant précisé que le contrat a été conclu pour une durée d'une année. Par ailleurs, si une opération de financement définie était réalisée pendant la durée du contrat, Nicox verserait à ce prestataire 3,5% des sommes reçues dans le cadre dudit financement (ou 3% si ces sommes proviennent d'un groupe nommé désigné). Enfin, si Nicox recevait de la société américaine concernée une indemnité suite à l'abandon ou l'échec de l'éventuelle acquisition, Nicox verserait 15% de cette somme à ce prestataire.

20. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (5 personnes au 30 juin 2014 et 2013) et les membres du comité de direction (7 personnes au 30 juin 2014 et 6 personnes au 30 juin 2013) se répartit comme suit :

Période de 6 mois prenant fin au 30 juin :		
	2014	2013
	(en milliers d'€)	
Avantages à court terme.....	(842)	(943)
Avantages postérieurs à l'emploi	(100)	(97)
Autres avantages à long terme	(8)	(77)
Paiements en action.....	(162)	(398)
Total	(1 112)	(1 516)

Il est précisé que les dispositions relatives d'une part à la rupture du contrat de travail de certains salariés de Nicox, en cas de changement de contrôle du Groupe ou en cas de rupture de leur contrat de travail à l'initiative de Nicox et d'autre part à la révocation de son Président Directeur Général décrites au paragraphe 19.1 ci-dessus s'appliquent à sept personnes du Comité de Direction (six salariés et un mandataire social). Les montants que le Groupe serait susceptible de verser aux bénéficiaires salariés dans les deux cas prévus sont mentionnées à la note 19.1- Passifs éventuels et engagements envers les salariés et les mandataires sociaux sur la base des rémunérations qui leur ont été versées en 2013.

Au 30 juin 2014, les paiements en actions attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	Prix d'exercice en €	Nombre de BSA d'options d'actions gratuites	Nombre d'actions à émettre	Date d'expiration
Actions gratuites	-	611 800	611 800	-
Options de souscriptions d'actions	2,25	175 700	175 700	22/03/2018
Options de souscriptions d'actions	2,91	100 000	100 000	02/04/2018
Options de souscriptions d'actions	2,31	30 000	30 000	19/12/2018
Options de souscriptions d'actions	3,36	15 000	15 000	19/02/2019
Bons de souscription d'actions	8,97	120 000	135 720	27/07/2014
Bons de souscription d'actions	2,66	100 000	100 000	12/09/2017

21. EVENEMENTS POST CLOTURES

En juillet 2014, la Société a conclu un contrat d'une durée de douze mois avec un prestataire financier prévoyant ses conditions d'intervention dans le cadre d'une éventuelle levée de fonds par placement privé. La rémunération qui lui serait due dans le cadre de cette éventuelle opération s'élèverait à 50% d'un honoraire représentant 6% du produit brut de l'opération.

En juillet 2014, la Société a conclu un contrat avec un prestataire financier prévoyant ses conditions d'intervention dans le cadre d'une éventuelle levée de fonds par placement privé avant fin septembre 2014. La rémunération qui lui serait due dans le cadre de cette éventuelle opération s'élèverait à 30% d'un honoraire représentant 6% du produit brut de l'opération.

En juillet 2014, la Société a conclu un contrat avec un prestataire financier prévoyant ses conditions d'intervention dans le cadre d'une éventuelle levée de fonds par placement privé avant fin septembre 2014. La rémunération qui lui serait due dans le cadre de cette éventuelle opération s'élèverait à 20% d'un honoraire représentant 6% du produit brut de l'opération.

En juillet 2014 Nicox a annoncé la signature d'un accord en vue d'acquérir 100% du capital d'Acix Therapeutics, Inc., une société pharmaceutique américaine de développement en ophtalmologie, à capitaux privés.

L'acquisition, qui n'a pas encore eu lieu à la date de publication des présents états financiers devrait prendre la forme d'un apport en nature de 100% des titres d'Acix à Nicox par le biais d'une fusion triangulaire inversée (reverse triangular merger) régie par le droit américain (sur une base cash-free debt-free). Les actionnaires d'Acix recevraient une rémunération initiale sous la forme de 20 627 024 actions Nicox nouvellement émises pour une valeur de \$65 millions, ainsi qu'un complément de rémunération d'apport sous forme de bons d'attribution d'actions Nicox dont l'exercice serait conditionné à l'obtention, dans un délai prédéfini, d'approbations réglementaires par la Food and Drug Administration (FDA) américaine pour le produit AC-170 et deux produits supplémentaires non divulgués. Ces bons d'attribution d'actions donneraient droit à des actions nouvelles Nicox pour une valeur de : \$35 millions pour l'approbation de l'AC-170 aux Etats-Unis d'ici la plus proche des deux dates suivantes, 18 mois après le dépôt d'une New Drug Application NDA auprès de la FDA et le 1er décembre 2016, ou \$10 millions si cette approbation a lieu après cette date, mais au plus tard à la plus proche des deux dates suivantes, 30 mois après le dépôt d'une NDA auprès de la FDA et le 1er décembre 2017; et \$10 millions pour chacune des approbations des autres produits ci-dessus aux Etats-Unis au plus tard le 1er juillet 2021. Ce complément de rémunération d'apport conditionnel pourrait amener la valorisation totale à un maximum de \$120 millions. En général, sous réserve de certaines exceptions, les actions Nicox reçues par les actionnaires d'Acix seront soumises à des engagements de conservation. Les actionnaires de Nicox seront invités à voter sur ce projet d'opération lors d'une assemblée générale extraordinaire qui devrait être convoquée à l'automne.

Le 31 juillet 2014 la société Nicox SA a été informée qu'un contrôle fiscal portant sur sa comptabilité au titre des exercices 2011, 2012, 2013 serait diligenté par la Direction Générale des Finances Publiques. Par ailleurs le premier semestre 2014 fera également l'objet d'un contrôle au titre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.